Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 06 décembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 30 novembre 2022, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Laurent THARAUD étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	24
Représentés	4
Votants	28
Exprimés	28
Pour	28
contre	0

Délibération n°2022/124
En date du 06 décembre 2022
Portant sur :
Protocole d'Accord sur le Temps de Travail – Avenant n°3

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Gilles THEILLAUMAS, Monsieur Philippe ROUDIER.
Représentés : Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Madame Christiane GADAUD, Madame Christelle THORÉ par Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Madame Béatrice BOTHIER par Madame Amanda SABOURDY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique
Vu la délibération n°2016/152 en date du 08 décembre 2016
Vu la délibération n°2020/92 en date du 1er octobre 2020
Vu la délibération n°2021/84 en date du 05 juillet 2021
Considérant l'avis du Comité Technique en date du 24 novembre 2022

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°3 au protocole d'Accord sur le Temps de Travail tel que joint en annexe
- précise que l'avenant n°3 au protocole d'Accord sur le Temps de Travail entrera en vigueur au 1er janvier 2023

A AIXE SUR VIENNE, le 06 décembre 2022

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 08 décembre 2022
Publié le : 08 décembre 2022

Mise en ligne le 10 janvier 2023